

Compte rendu

Ouvrage recensé :

MARIE-THÉRÈSE MEULDERS-KLEIN, *La personne, la famille et le droit, 1968-1998 : trois décennies de mutations en Occident*, Bruxelles/Bruylant, Paris/L.G.D.J., 2000, 589 p., ISBN Bruylant 2-8027-1177-6; ISBN L.G.D.J. 2-275-01864-6.

par Dominique Goubau

Les Cahiers de droit, vol. 41, n° 3, 2000, p. 619-620.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/043617ar>

DOI: 10.7202/043617ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Chronique bibliographique

MARIE-THÉRÈSE MEULDERS-KLEIN, La personne, la famille et le droit, 1968-1998 : trois décennies de mutations en Occident, Bruxelles/Bruylant, Paris/L.G.D.J., 2000, 589 p., ISBN Bruylant 2-8027-1177-6 ; ISBN L.G.D.J. 2-275-01864-6.

C'est peu dire que le droit de la famille a connu d'importants changements pendant les dernières années. En réalité, il s'est littéralement transformé en l'espace de deux décennies à peine. Et rares sont les secteurs de ce droit qui n'ont pas fondamentalement changé au cours de cette période. La reconnaissance de la conjugalité hors mariage, la prise en considération de la procréation techniquement assistée, la libéralisation du divorce, l'importation, en droit de la famille, des discours sur les libertés et droits fondamentaux et la prolifération de normes supranationales sont des exemples, parmi d'autres, de cette évolution remarquable.

Le mouvement n'est d'ailleurs pas terminé, tant s'en faut. Il suffit de se référer à la spectaculaire activité législative et jurisprudentielle qui, partout au Canada ainsi qu'aux États-Unis, redéfinit depuis quelque temps la notion même de conjugalité pour se rendre compte que les fondements du droit de la famille sont bel et bien ici en jeu.

Sous ce vent d'innovations et de réformes successives et rapides, il est tentant de croire que le droit se contente de suivre tant bien que mal et sans boussole les transformations multidirectionnelles de la société elle-même. Dans ce contexte, il est sans doute nécessaire, plus que jamais, de faire l'effort d'une réflexion globale sur le rôle du droit de la famille. C'est dans cette optique que Marie-Thérèse Meulders-Klein, professeure émérite de l'Université de Louvain et spécialiste reconnue du droit de la famille, propose un bilan des mutations de ce secteur du droit pendant la période 1968-1998.

L'ouvrage n'est pas à proprement parler une monographie. Il se présente plutôt sous la forme d'un florilège, regroupant selon un plan logique et ordonné, une série de textes que l'auteure a signés tout au long de ces trois décennies et qui peuvent être aisément lus séparément. Comme le souligne le professeur Gérard Cornu, qui a rédigé la préface du livre, « [la] merveille est que les fragments assemblés forment, dans un ordre naturel, un traité de la famille, un portrait, sous toutes ses faces, de la famille éprouvée au creuset de trois décennies de mutations ».

Divisé en deux grandes parties (I. Le couple, les enfants, la parenté ; II. L'individu, la famille, l'État), le livre propose, en effet, une analyse et une réflexion sur les principaux thèmes du droit des personnes et de la famille contemporain, dans une perspective résolument comparatiste et historique. Mentionnons, entre autres, les analyses fouillées sur les fondements nouveaux du concept de filiation, les dilemmes du droit devant les recompositions familiales ou, encore, l'évolution du droit de la famille à la lumière de l'internationalisation des droits de l'Homme. Il faut préciser cependant qu'il ne s'agit pas simplement d'une réédition de textes parus ailleurs. Outre qu'ils sont présentés dans un ordre thématique plutôt que chronologique, les chapitres ont fait l'objet d'une actualisation, rendant ainsi l'information à jour jusqu'en 1998.

Au-delà des prises de position de l'auteure, que le lecteur partagera ou non, celui-ci trouvera dans cet ouvrage une synthèse remarquable et érudite des grands débats en droit de la famille, de la main de celle qui en fut non seulement un témoin attentif, mais également un acteur engagé et respecté. La richesse de sa réflexion se situe essentiellement dans les rappels constants aux fondements des institutions en mutation. C'est en

cela que cette anthologie, bien plus qu'un bilan, constitue un précieux outil de réflexion pour ceux qui s'intéressent à l'avenir du droit de la famille et qui désirent enrichir leur démarche des leçons de l'Histoire.

Dominique GOUBAU
Université Laval